AVIS D'IMPÔT SUR LE REVENU — 2008

Premis 2009

Document strictement personnel, concernant l'imposition de M. Stéphane Bonnaud, ne pouvant se substituer à l'avis adressé par votre perception

DETAILS DES REVENUS	Vous			
Total des salaires et assimilés	101 552			
Déduction 10 % ou frais réels	-10 155			
Salaires, pensions, rentes nets	91 397			91 397
REVENU BRUT GLOBAL				91 397
... REVENU IMPOSABLE ...				91 397
***** IMPOT SUR LES REVENUS SOUMIS AU BAREME *****				14 203
Impôt sur le revenu net avant corrections				14 203
Compte tenu des éléments que vous avez déclarés, le total de votre imposition nette à recouvrer est de			=	14 203
Votre taux d'imposition est de :				15,54 %

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES
Revenu fiscal de référence : **91 397**

PLAFOND EPARGNE RETRAITE
Le plafond disponible pour la déduction des cotisations d'épargne retraite versées en 2009, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2010 est de :

	Vous	Conjoint
Plafond de déduction calculé sur les revenus de 2008	9 140	3 328
PLAFOND POUR LES COTISATIONS VERSEES EN 2009	9 140	3 328

SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	ANNÉE DE NAISSANCE	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPES (RESIDENCE EXCLUSIVE)	DONT ENFANTS HANDICAPES	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPES (RESIDENCE ALTERNEE)	DONT ENFANTS HANDICAPES	ENFANT MAJEURS CÉLIBATAIRES	ENFANT MARIÉS	PERSONNES RECUEILLIES HANDICAPEES	NOMBRE DE PARTS
M			1							2,50